

CODE BROSSETTE
901166 - 901167

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ACIDE CHLORHYDRIQUE 33%

Version du: //17/07/02

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit	ACIDE CHLORHYDRIQUE 33%
Code produit	J40009900
*Domaines d'application	Détartrant pour sanitaires non reliés à une fosse septique.
Fournisseur	Alcool Pétrole Chimie 29 Bis, Quai Adrien Agnès BP 136 93304 AUBERVILLIERS CEDEX Tél: 01 48 39 64 64 Fax: 01 48 39 64 60
*Personne à contacter	Melle TREILLARD AU 01 48 39 64 81
*N° d'appel d'urgence	ORFILA France AU 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

	Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R
Formule brute	H-Cl
N° CAS	7647-01-0
N° CE	231-595-7

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

*	Corrosif. Provoque de sévères brûlures. Irritant pour le système respiratoire.
---	--

4. PREMIERS SECOURS

*Généralités	Retirer immédiatement la victime de la source d'exposition. Assurer du repos, de la chaleur et de l'air frais. En cas d'inconscience, desserrer les habits et placer en position latérale de sécurité. Si la respiration est difficile, la victime peut être assistée par un personnel compétent qui administrera de l'oxygène pur à 100 %. Pratiquer le bouche-à-bouche si la respiration est arrêtée. En cas d'arrêt cardiaque, pratiquer un massage cardiaque.
*Inhalation	Emmener la victime immédiatement à l'air frais.
*Contact avec la peau	Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon.

*Contact avec les yeux Laver rapidement avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

*Moyens d'extinction Gaz carbonique (CO₂).
Eau.
Agents chimiques secs, sable, dolomite...

*Procédures de lutte contre l'incendie Enlever le conteneur du lieu d'incendie, s'il n'y a pas de risques. Refroidir les conteneurs par vaporisation d'eau! Ne pas déverser d'eau directement sur le matériau en fuite. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Rester loin des extrémités des réservoirs.

*Produits de combustion dangereux Chlore.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

*Protection du personnel Porter un appareil respiratoire approprié s'il y a risque d'exposition.
Porter des gants et des lunettes.
Porter des vêtements résistants aux acides.

*Méthodes de nettoyage S'il s'agit d'une petite quantité, rincer abondamment avec de l'eau.
Assurer une ventilation et rassembler le produit répandu.
Empêcher l'écoulement dans un égout.
ABSORBER.
Absorber avec une matière inerte, humide et non combustible, puis rincer la zone avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

*Précautions d'usage Éviter les fuites de produit, ainsi que le contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes à l'air libre. Éviter les acides, l'humidité et les produits combustibles. Porter des vêtements protecteurs complets pour une exposition prolongée et/ou une concentration élevée. Les citernes de gaz verticales doivent être sécurisées. Les citernes de gaz ne doivent pas être exposées aux chocs et à la chaleur. Bien aérer, éviter de respirer les vapeurs/poussières. Utiliser un respirateur agréé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

*Critères de stockage Produits corrosifs.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

VLE 15 Mn (Produit) 7,5 mg/m³
*Références VLEP.

*Equipements de protection



*Conditions d'utilisation

Utiliser des contrôles d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Disposer de douches oculaires et de douches rapides.

*Ventilation

Disposer une ventilation à extraction, générale et locale appropriée.

*Appareils respiratoires

Lors de travaux dans des espaces confinés ou peu ventilés, une protection de respiration à adduction d'air doit être utilisée. Cartouche de gaz (gaz acides).

*Gants de protection

Utiliser des gants pleine longueur. Utiliser des gants en: Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Nitrile. Chlorure de polyvinyle (PVC). Caoutchouc Viton (fluoré).

*Protection des yeux

Porter des lunettes de protection anti-éclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux.

*Autres protections

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

*Mesures d'hygiène du travail

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*Aspect

Liquide.

*Couleur

Incolore à jaunâtre.

*Odeur/goût

Piquante. Désagréable. Irritante.

*Poids moléculaire

36.46

Point d'ébullition (°C, intervalle)

~ 65
Pression : ZL

Point de fusion (°C, intervalle)

~ -114

Densité / Masse volumique (g/ml)

1.17
Température (°C) : 20

Densité de vapeur

1.27

*Description de la volatilité

Liquide fumant à l'air.

*Description de la solubilité

Soluble dans l'eau. Les solutions aqueuses sont acides.
Soluble dans: Alcool.

Point d'éclair (°C)

-

Température d'auto-inflammation (°C)

-

10. STABILITE ET REACTIVITE

*Stabilité

Éviter: Chaleur, étincelles, flammes. L'humidité. Le contact avec les alcalins.

*Conditions à éviter

Éviter le contact avec des oxydants forts.

*Matières à éviter

Réagit violemment avec les bases avec dégagement de chaleur.
Réagit violemment avec :

	Oxydants Hypochlorites alcalins.
*Produits de décomposition dangereux	Chlore. Hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Dose toxique - DL 50:	40 mg/kg (oral-souris)
Conc. toxique - CL 50:	2142 ppm/30 min (inhalation-souris)
Mises en garde pour la santé	DANGER POUR LA SANTE: GENERALITES. Cette substance est corrosive. INHALATION. Gaz ou vapeurs toxiques ou très irritants même en exposition brève. CONTACT AVEC LA PEAU. Provoque des brûlures. CONTACT AVEC LES YEUX. Provoque des brûlures.
*Voies d'exposition	Inhalation.
*Organes cibles	Yeux. Trachée gastro-intestinale. Système respiratoire, poumons. Peau. Dents. Muqueuses.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Informations sur l'écologie	CE50 24 heures. Daphnia 213 mg/l CL50 24 heures. poisson 369 mg/l
*Informations sur l'écologie	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.
*Mobilité	Très mobile dans l'eau et le sol.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

*Généralités/nettoyage	Remettre à un destructeur spécialisé et agréé. Ne pas déverser à l'égout.
*Méthodes d'élimination	Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.
*Emballage contaminé	Remettre à un récupérateur agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes de transport



N°UN

*Classe ADR

TRANSPORT ROUTIER:

1789

Classe 2 - Gaz; comprimé, se liquéfie et se dissout sous pression.

*N° article ADR	5b
*Chiffre ADR	80 Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité.
*N° marginal ADR	2201
*Désignation de la marchandise (int.)	HYDROGEN CHLORIDE TRANSPORT FERROVIAIRE:
*N° classe RID	II
*N° article RID	5b TRANSPORT MARITIME:
*N° UN IMDG	1789
*Classe IMDG	2(2.3)
*Groupe d'emballage IMDG	II
*N° EmS	2-08
*N° de table MFAG	700 TRANSPORT AÉRIEN:
*N° UN IATA/OACI	1789
*N° classe IATA/OACI	2.3
*N° sous-classe IATA/OACI	8
*Groupe d'emballage IATA/OACI	II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles



*Phrases de risque	R-34 Provoque des brûlures. R-37 Irritant pour les voies respiratoires.
*Conseils de prudence	S-1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants. S-9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S-26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S-36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S-45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
N° CE	231-595-7

16. AUTRES INFORMATIONS

	Les révisions par rapport à la FDS précédente sont signalées par le signe *
*Notes pour l'utilisateur	Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres

usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

*Références littéraires

Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984 OSHA Air Contaminants - Permissible Exposure Limits (Title 29) Hazardous Materials: Emergency Response Guidebook, DOT-P 5800.3, 1984 NFPA49. Hazardous Chemical Data, 1975 NIOSH/OSHA Pocket Guide to Chemical Hazards, 1978 Chemical Hazards of the Workplace, Proctor & Hughes, Lippincott, '78 Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 1985-86 Chemical Safety Data Guide. Bureau of National Affairs, 1985

*Date de révision:

17/07/02

*N°. révision

1

*Date

17/07/02